



# TIGER'S CAMP REGLEMENT

TIGER'S CAMP  
c/o Bernex Basket  
tigerscamp@bernexbasket.ch

## A. *Obligation du participant*

1. Chaque participant s'engage à obéir aux directives données par les personnes chargées de l'encadrement du camp.
2. Chaque participant s'engage à respecter les règles de civilité et de respect.
3. La consommation de cigarettes, de produits stupéfiants et d'alcool est strictement interdite durant les heures du camp.
4. Chaque participant est tenu de prendre soin de ses affaires personnelles. Il est recommandé de ne pas prendre d'objets de valeurs avec soi durant les entraînements.
5. Le Tiger's Camp étant un camp « No Phone » afin de favoriser les échanges entre participants, chacun(e) d'eux devra déposer son téléphone mobile à l'arrivée du matin et le reprendre au départ en fin de journée. Les téléphones seront mis en lieu sûr mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages au téléphone. En cas d'urgence, l'accès au téléphone sera autorisé sur demande.
6. Chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires mises en place.

## B. *Finances et annulation*

1. Chaque participant s'engage à s'acquitter du montant du camp dès réception de la facture.
2. Le paiement de la totalité avant le début du camp valide l'inscription.
3. Toute annulation doit être signalée par écrit (e-mail ou courrier postal).
4. En cas d'annulation à moins de 15 jours avant le début du camp, la totalité du paiement du camp reste acquise à l'organisateur.
5. En cas de maladie ou incapacité à suivre le camp, un certificat médical sera demandé pour justifier un remboursement.
6. Jusqu'à 15 jours avant le début du camp, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le camp pour toute raison indépendante de sa volonté. Dans ce cas un remboursement sera effectué en totalité.

## C. *Assurances*

1. Chaque participant doit être obligatoirement assuré personnellement contre les accidents.
2. L'assurance maladie étant obligatoire en Suisse, chaque participant doit être personnellement assuré pour la maladie. L'organisateur ne prend ni les frais de maladie ni de médicaments à sa charge.
3. La responsabilité de l'organisateur ne peut en aucun cas être engagée en cas de vol dans tous les locaux mis à disposition.
4. Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance RC.

## D. *Mesures d'urgence*

1. En cas d'accident, le responsable du camp est autorisé à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour la sécurité du participant si la situation nécessite une intervention rapide (ambulance, premier secours, etc.).
2. Le responsable du camp s'engage à avertir immédiatement les personnes de contact mentionnées sur la demande d'inscription en cas de problèmes divers (accident, maladie, indiscipline, etc.).

## E. *Renvoi*

Tout manquement aux points mentionnés sous lettre A chiffres 1), 2), 3) et 5) entraînera le renvoi immédiat du participant, sans aucun remboursement.

## F. **Protection des données**

1. Les données mentionnées sur la demande d'inscription sont traitées de manière strictement confidentielle à l'intérieur de l'organisation du camp.
2. L'organisateur se réserve le droit de publier des photos ou vidéos prises à l'occasion des différentes activités lors du camp (site internet, réseaux sociaux). A la demande expresse du membre, les photos le concernant peuvent être retirées en tout temps.

*[Tiger's Camp - Mars 2024]*